

Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 8 septembre 2020 à 20 h 00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Sylvain Côté, conseiller, Philippe Verly, conseiller Raymond Côté, conseiller, Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Gilles Perron, conseiller

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 05 et déclare la séance ouverte.

2020-08-500

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Octroi contrat travaux pavage rang 9
5. Entente pavage accès rue de l'Érablière
6. Octroi contrat contrôle et surveillance travaux de pavage accès rue de l'Érablière
7. 2^e période de question du public
8. Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de citoyens présents

2020-09-506

4. OCTROI CONTRAT TRAVAUX PAVAGE RANG 9

CONSIDÉRANT QUE des travaux mitoyens au Rang 9 sont prévus avec la municipalité de Saint-Claude, soit le pavage des approches du pont et l'approche du rang 9;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a accepté que la municipalité de Val-Joli soit maître d'œuvre des travaux et que les coûts des travaux seront répartis 50-50%;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à trois entreprises pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont soumis des prix :

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Pavage David Leblond	69 995.00\$
Pavage Préfontaine	89 958.00\$
Eurovia	59 725.00\$

Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Eurovia au coût de 59 725.00\$ plus taxe incluant la préparation des travaux;

DE transmettre la présente résolution à la municipalité de Saint-Claude.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à ce contrat.

5. ENTENTE PAVAGE ACCÈS RUE DE L'ÉRABLIÈRE Point reporté

2020-09-507

6. OCTROI CONTRAT CONTRÔLE ET SURVEILLANCE TRAVAUX DE PAVAGE ACCÈS RUE DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Érablière a un accès sur la route 143;

CONSIDÉRANT QUE des normes régissent ce genre d'accès, dont l'asphaltage de l'approche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité remboursera les travaux d'asphaltage que Développement Sundborg, 9258-6031 QC inc. tel que prévu à la résolution 2020-09-507;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire surveiller les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la firme Granulab d'effectuer les travaux de surveillance, de mise en œuvre et de pose de l'enrobé;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de surveillance des travaux à la firme Granulab pour le pavage de l'approche de la rue de l'Érablière;

7 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

.pas de citoyens présents

2020-09-508

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 10 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire